



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 617 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE les compteurs numériques émettent des champs électromagnétiques à des niveaux prouvés néfastes pour la santé;

CONSIDÉRANT QU'environ 5 % des Québécois sont électro-hypersensibles et souffrent de ces ondes;

CONSIDÉRANT QUE le Code de sécurité 6 de Santé Canada est désuet et ne reconnaît pas les effets des ondes non ionisantes;

CONSIDÉRANT QU'ils sont directement liés à plusieurs cas d'incendies;

CONSIDÉRANT QUE toute l'information de notre consommation sera récoltée et vendue;

CONSIDÉRANT QUE la Charte des droits et libertés de la personne, articles 5 et 7, nous donne le droit au respect de notre vie privée;

CONSIDÉRANT QUE le Code criminel canadien, article 184.1, mentionne : Est coupable d'un acte criminel [...] quiconque, au moyen d'un dispositif électromagnétique [...], intercepte volontairement une communication privée;

CONSIDÉRANT QUE ces compteurs nous exposent au piratage de nos habitudes de vie par des hackers;

CONSIDÉRANT QUE le réseau maillé des compteurs à radiofréquences d'Hydro-Québec nous rend vulnérable aux cyberattaques;

CONSIDÉRANT QU'encore plus de 100 000 opposants refusent le remplacement de leurs compteurs électromécaniques;

CONSIDÉRANT QUE des centaines d'experts mondiaux nous mettent en garde;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec :

- D'exiger d'Hydro-Québec, le remplacement de tous les compteurs numériques communicants ou non, par des compteurs électromécaniques inoffensifs, sécuritaires et durables;
- D'assujettir Hydro-Québec au Protecteur du citoyen;
- De revoir avec la Régie de l'énergie son rôle de protection des citoyens.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Ruba Ghazal, députée de Mercier

12 novembre 2019

Date de signature de l'extrait